

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Saad Dahlab Blida 1



Faculté des sciences de la Nature et de la vie
Département de biotechnologie
Mémoire de fin d'étude pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Forestières

Option : Sciences Forestières

Thème

**Écotourisme Forestière En Algérie : Stratégie De Préservation
Des Milieux Naturels**

Présenté par :

M^{elle} Bennekab Manel

M^{elle} Sahnoun Rania Amel

Devant le jury composé de :

Président : M^r Ouelmohoub Samir

M.A.A USDB1

Promotrice : M^{me} Lemiti Salima

M.C.B USDB1

Examinatrice : M^{me} Sellami Madiha

M.A.A USDB1

Promotion : 2020-2021

Remerciement

Tout d'abord, nous tenons à remercier notre directrice de mémoire, Mme Salami, pour sa patience, sa présence et, surtout, ses conseils avisés qui ont contribué à la rédaction de cette mémoire.

Nous remercions également toute l'équipe pédagogique de l'Université Saad Dahleb de Blida

Nous adressons également nos sincères remerciements aux membres du jury pour l'intérêt qu'ils portent à nos recherches en acceptant d'examiner nos travaux et de les enrichir de leurs suggestions.

Enfin, nous tenons également à remercier toutes les personnes qui ont été directement ou indirectement impliquées dans la réalisation de ce travail.

Dédicace

*À l'ensemble de ma famille et plus particulièrement à mes
*parents et ma sœur pour leur amour, leur confiance, leurs
conseils ainsi que leur soutien inconditionnel qui m'a permis
de réaliser les études pour lesquelles je me destine et par
conséquent ce mémoire.*

Merci d'être toujours là pour moi.

Bennekab Manel

Merci à tous.

Résumé

L'écotourisme constitue un outil important dans la protection et la conservation de la nature. En effet, il peut contribuer à la protection de l'environnement de diverses façons ; l'écotourisme cherche à valoriser des zones naturelles ou des sites culturels menacés.

Cette étude a pour objet principal de réfléchir sur la notion de tourisme à travers l'environnement et le développement. Elle s'attache à préciser les différentes notions qui y sont liées, à savoir le tourisme de nature, l'écotourisme et le tourisme durable. En Algérie, le concept de l'écotourisme est encore en cours de développement grâce au réseau d'aires protégées permettant de garantir la sauvegarde et la pérennisation de ces espaces d'intérêt mondial, tout en valorisant ce capital naturel par des activités viables et soutenables génératrices de revenus et moteurs de développement durable.

Mots clé: écotourisme, conservation, environnement, développement durable

Abstract

L'Ecotourism is an important tool in the protection and conservation of nature. Indeed, it can contribute to environmental protection in a variety of ways; l' Ecotourism seeks to enhance endangered natural areas or cultural sites.

The main purpose of this study is to reflect on the concept of tourism through the environment and Development. It seeks to clarify the various concepts related to nature tourism, ecotourism and sustainable tourism. In Algeria, the concept of ecotourism is still being developed thanks to the network of protected areas that guarantee the preservation and sustainability of these areas of global interest, while enhancing this natural capital through viable and sustainable activities that generate income and drive sustainable development.

Key words: ecotourism, conservation, environment, sustainable development.

ملخص

السياحة البيئية أداة هامة في حماية الطبيعة والحفاظ عليها. والواقع أن بإمكانها أن تسهم في حماية البيئة بطرق مختلفة؛ تسعى السياحة البيئية إلى تعزيز المناطق الطبيعية أو المواقع الثقافية المهددة بالانقراض.

والغرض الرئيسي من هذه الدراسة هو التفكير في مفهوم السياحة من خلال البيئة والتنمية. وتسعى إلى توضيح المفاهيم المختلفة المتعلقة بها، وهي السياحة الطبيعية والسياحة الإيكولوجية والسياحة المستدامة. وفي الجزائر، لا يزال مفهوم السياحة البيئية قيد التطوير بفضل شبكة المناطق المحمية لضمان حماية واستدامة هذه المناطق ذات الاهتمام العالمي، مع تعزيز رأس المال الطبيعي هذا من خلال أنشطة مستدامة وقابلة للحياة تولد الدخل وتدفع عجلة التنمية المستدامة.

الكلمات الرئيسية: السياحة البيئية، الحفظ، البيئة، التنمية المستدامة.

Table des Matières

Liste des tableaux

Liste des figures

Résumé	4
Abstract	5
ملخص	6
Introduction générale.....	10

Chapitre I: L'écotourisme et développement durable

I.1. L'écotourisme	13
I.1.2. Origine du concept	14
I.1.3. Caractéristiques d'écotourisme	14
I.1.4 Les Principes de L'écotourisme	15
I.1.5 Les Impacts de L'écotourisme	16
I.1.6 Les impacts sur L'écosystème.....	17
I.1.7 Relations entre l'écotourisme et certaines formes de tourisme	18
I.1.8 Tourisme de Nature	18
I.1.9 Tourisme d'aventure	19
I.1.10 Écotourisme et tourisme durable.....	20
I. 2 Développement durable	21
I. 2.1 Origine et définition	21
I.2.2 Objectifs de développement durable :.....	22
I. 2.3. Conserver l'intégrité de l'environnement	22
I. 2.4. Le développement durable s'appuie sur des principes fondamentaux.....	23
I. 3. Tourisme durable	23
I.3.1 Principes et objectifs du tourisme durable	24

Chapitre II :Potentialités Écotouristiques de l'Algérie

II.1. Patrimoine forestier algérien	26
II.1.1 Les principales espèces forestières	26
II. 2 Les Aires Protégées	28
II. 2.1 Catégories des Aires protégées	28
II. 2.2 Importance des Aires Protégées	29
II.2.3 L'écotourisme et Les Parcs Nationaux	30

II. 2.4 L'évolution des parcs nationaux en Algérie	31
II.2.5 Objectifs environnementaux des aires protégées en Algérie :	32
II.3. juridique et législation	33
II.3.1 Cadre juridique.....	33
II.3.1.1 Réglementation algérienne de l'environnement :.....	33
Chapitre III : Contexte méthodologique	
Objectif.....	39
Méthodologie	39
III .1. Cadre Conceptuel de la recherche	39
III. 2. L'approche qualitative et participative.....	39
III.3. Collecte de données.....	40
III.4. L'observation participative la collecte de documents	40
Chapitre IV: L'écotourisme un Outil de gestion des écosystèmes	
IV.1 Valorisation de la conservation de l'environnement.....	42
IV.2. Les Outils de gestion.....	43
IV.2.1 La collaboration, l'établissement d'un consensus et la participation du public	43
IV.2.2 L'évaluation des incidences environnementales	44
IV.2.3 L'aménagement et le zonage des terres.....	44
IV.2.4 Les indicateurs.....	45
Conclusion général	46
Bibliographie	48

Liste des tableaux

Tableau 1: Effet environnementales hypothétiques de l'écotourisme. Source: traduction libre de Sarrasin (2002), à partir de Weaver (1998).	16
Tableau 2: Principales essences forestière et leurs superficies (Ha) (DGF, 2007	27
Tableau 3: classification et caractéristiques des aires protégées en Algérie Source : articles 1 à 16 de la loi 11-0	32

Liste des figures

Figure I.1: La relation écotourisme – tourisme d'aventure et tourisme culturel (Source : Tardif.2003).	18
Figure I.2 : Relation entre tourisme nature et écotourisme (Weaver, 2001 a) ..	19
Figure I.3: Relation entre écotourisme et tourisme d'aventure (adaptée de Weaver, 2001 a, b.....	19
Figure I.4: L'écotourisme face aux autres formes de tourisme (schéma MITRA , d'après L'AFIT).....	20
Figure I .5: le développement durable : à la confluence de trois préoccupations, dites "les trois piliers du développement durable" Source : (Chaabi, 2012).....	22
Figure II.1 Les catégories des AP en Algérie (Makhlouf, 2020)	29
Figure II. 2:Les parcs nationaux en Algérie . (Sekkoum, 2017).....	30

Introduction générale

Le tourisme durable est un modèle de développement alternatif au service de la préservation des milieux naturels protégés. C'est également un outil de lutte contre la pauvreté, un instrument du développement durable au cœur de nouveaux modèles de gouvernance. Il ouvre un cadre conceptuel original qui permet d'envisager des démarches renouvelées de développement à partir des revenus issus de consommations touristiques - mieux réfléchies et organisées- susceptibles de soutenir des initiatives s'inscrivant dans un projet global de développement durable (Chaoui, 2013).

L'écotourisme, qui est l'une des formes du tourisme durable, constitue un outil important dans la protection et la conservation de la nature. En effet, il peut contribuer à la protection de l'environnement de diverses façons ; l'écotourisme cherche à valoriser des zones naturelles ou des sites culturels menacés (Laurent, 2007). Il peut apparaître comme un moyen efficace d'intégrer les intérêts de conservation du milieu et du développement économique des populations rurales en Afrique (Weber, 1998).

Ses objectifs englobent la sauvegarde des écosystèmes fragiles, la préservation des ressources naturelles, l'éducation environnementale, protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel et du savoir-faire local, la découverte des paysages en respectant la population locale, la diminution des impacts négatifs du tourisme de masse et la valorisation de la biodiversité. Ces objectifs énumérés traduisent les trois dimensions environnementale, économique et sociale de l'écotourisme qui sont désormais la base d'un développement durable. (Harabi et al. 2014)

En effet, l'activité écotouristique, lorsqu'elle est bien planifiée, peut contribuer à l'équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental, ce qui lui confère la plus-value de durable (Harabi et al. 2014). D'ailleurs, la sauvegarde voire la protection des ressources naturelles et du patrimoine culturel occupe une place fondamentale dans la stratégie de valorisation des ressources et des potentialités touristiques.

A l'instar de tous les pays de la planète, l'Algérie s'est inscrite dans la politique de protection des richesses biologiques à travers la création et la mise en place d'un réseau national d'aires protégées permettant de garantir la sauvegarde et la pérennisation de ces espaces d'intérêt mondial, tout en valorisant ce capital naturel par des activités viables et soutenables génératrices de revenus et moteurs de développement durable. (Chaoui, 2013)

Ce développement a touché plusieurs zones touristiques algériennes, notamment les aires protégées, puisque qu'ils constituent des zones d'attraction très appréciées des touristes, c'est l'une des raisons pour laquelle les aires protégées ont reçu leur part et mises en valeur. (Heddar, 1988)

Par ailleurs, l'Algérie est en train de conclure des accords visant à promouvoir l'écotourisme pour faire de l'Algérie un pays leader. Dans ce type de tourisme à la lumière du grand potentiel que cache notre pays, comme les forêts, les équipements touristiques et les richesses en termes de parcs nationaux et de réserves naturelles (Benmessaoud, 2019).

Ce travail tente de comprendre la capacité de l'écotourisme à répondre à ses objectifs d'outil de développement et de conservation des milieux naturels d'une manière générale et les écosystèmes forestiers plus particulièrement. Nous avons structuré notre travail en quatre chapitres qui se présentent comme suit :

Le premier représente une synthèse bibliographique sur L'écotourisme et développement durable.

Le deuxième m'est une présentation de Potentialités écotouristique En Algérie et à travers l'outil juridique.

Le troisième sera consacré au contexte méthodologique.

Et dans le quatrième, Dans cette contribution nous avons voulu mettre en évidence Le rôle de L'écotourisme dans la gestion et la préservation des écosystèmes.

Chapitre I

L'écotourisme et développement durable

I.1. L'écotourisme

L'écotourisme est souvent décrit comme une forme de tourisme « à forte motivation ». Il n'y a pas de définition universelle de l'écotourisme, généralement considéré comme un « tourisme favorable à l'environnement » ce qui, sur un plan pratique, est diversement interprété selon le pays.

L'écotourisme peut prendre des significations différentes selon la conception qu'un individu a de sa relation avec la nature et cette conception relève de la culture sociale de l'individu, elle-même étant partie de l'épistème de sa société et de son temps. (Harzallah, 2019).

Ce qui caractérise l'écotourisme en général est une gouvernance intégrée des ressources naturelles et humaines qui tient compte des intérêts particuliers des différents acteurs, incluant l'expérience recherchée par les visiteurs. Il englobe les grands paramètres qui définissent ce nouveau type de tourisme, notamment les dimensions de développement durable, développement régional et démocratie participative. (Lequin M., 2001).

En l'absence de définition claire et reconnue, pour la Société Internationale de l'Écotourisme (1991) c'est "...un tourisme responsable en milieux naturels qui préserve l'environnement et participe au bien-être des populations locales".

Tardif (2003) a défini à son tour L'écotourisme comme : « un voyage responsable sur le plan environnemental et visite des milieux naturels relativement peu perturbé dans le but d'apprécier la nature - ainsi que toute manifestation culturelle passée et présente observable de ces milieux, encourageant la conservation. Ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation active des populations locales dans le but de générer des avantages ».

L'écotourisme est une forme de tourisme alternatif centré sur la découverte du nature pratiqué en petits groupes ou à l'échelle individuelle, il privilégie l'observation, l'interprétation, l'éducation et l'étude des milieux naturels (Taleb et *al*, 2015).

Il vise à sensibiliser aussi bien les voyageurs que les populations locales de la nécessité de préserver l'environnement. Les caractéristiques d'un voyage écotouristique sont la limitation de l'empreinte écologique, l'éducation environnementale, le bien-être des populations locales et le soutien aux programmes de conservation de la biodiversité (Chaabi, 2012).

Peter (1995) définit L'écotourisme comme : un voyage rationnel qui conserve l'environnement naturel et sauvegarde le bien-être des populations locales.

I.1.2. Origine du concept

L'écotourisme est apparu suite ment écologiste au début des années 1970. A l'époque où la protection de l'environnement était au centre des discussions (Avenir, 2019).

Il n'y a pas de consensus sur l'origine du terme écotourisme (Fennell, 1999). Selon certains auteurs, il serait apparu pour la première fois en langue anglaise dans un article de Romeril (1985) (Blamey, 2001). Cependant, l'écologiste mexicain Ceballos-Lascurain a utilisé le mot espagnol ecoturismo encore plus tôt, on a même retracé le terme dans un article de Hertzner (1965) qui l'utilisait pour expliquer la relation complexe entre les touristes et l'environnement et les cultures avec lesquelles ils interagissent (Fennell, 1999). Cependant, c'est Budowski (1976) qui est généralement cité comme le pionnier concernant le concept même d'écotourisme (Blamey, 2001; Orams, 2001; Honey, 1999). La dissémination du terme et du concept est souvent associée à Elizabeth Boo dont le livre, *Ecotourism : The Potentials and Pitfalls* (Boo, 1990), contenait une définition mise de l'avant par Ceballos-Lascurain à la fin des années 1980 (Honey, 1999).

Les travaux pionniers de Ceballos-Lascurain donnent une première définition de l'écotourisme comme étant un « voyage calme et non contaminateur des espaces dont l'objectif est d'étudier et de contempler les paysages, les animaux et les plantes sauvages, ainsi que les manifestations culturelles (actuelles et passées) que l'on peut trouver dans ces espaces » (Ceballos-Lascura, 2001).

Cette définition donne un aperçu de l'objectif de l'écotourisme : "activité tournée vers la nature (vivant et non-vivant) et la culture dans des endroits bien définis en mettant l'accent sur la contrainte de non perturbation de l'endroit en question. L'accent est davantage mis sur la conservation de la biodiversité que de sa valorisation. Elle semble clairement indiquer une origine conversationniste.

I.1.3. Caractéristiques d'écotourisme

Selon Norris (1992) et Wallace (1992), ce type de tourisme se caractérise par sa contribution à l'amélioration de la gestion des aires protégées et par son apport de ressources économiques aux populations locales résidentes qui sont contraintes d'abandonner ces

ressources qui sont protégées. Toutefois, pour que l'écotourisme puisse s'inscrire dans une approche de développement durable comme le recommandent Lee et Snepenger (1992), il importe qu'il ne dégrade pas les richesses socioculturelles des populations et qu'il puisse contribuer efficacement à l'aménagement des écosystèmes. Selon Wallace (1998), l'écotourisme s'intéresse à une région aussi bien pour l'originalité de ses écosystèmes (flore, faune, géologie) que pour ses populations locales, leurs besoins, leur culture et leurs rapports avec les écosystèmes (Worou ; Sinsin. 2007).

L'écotourisme doit également apporter de l'emploi et des revenus aux populations locales, tout en fournissant des avantages économiques aux communautés d'accueil aux organismes et aux administrations qui veillent à la préservation des espaces naturels, il joue un rôle de sensibilisation aussi bien auprès des visiteurs que des populations locales. (Chaabi ; 2012, EPLER WOOD ; 2002).

I.1.4 Les Principes de L'écotourisme

L'association des principes de l'écotourisme avec ceux de développement durable rencontre les faveurs des nombreux organismes internationaux (ONU, ONG). Pour ces derniers, l'écotourisme comporte plusieurs principes :

- Minimiser les impacts négatifs sur la nature et la culture pouvant nuire une destination.
- "conservation" nécessaire à la préservation de la biodiversité et de ces fonctions à travers la protection Voir la restauration des écosystèmes.
- Insister sur la nécessité pour des zones de tourisme régional et pour chaque région ou zones nature, elle répertoriée susceptible de devenir une destination écotouristique, de concevoir des plans de gestion des visiteurs.
- Insister sur l'utilisation d'études environnementales et sociales, en plus des programmes de contrôle à long terme, pour évaluer et minimiser les impacts.
- Vérifier que la pression de l'écotourisme soit toujours inférieure aux limites naturelles et aux changements acceptables socialement pour la population autochtone et locale, avec des seuils à déterminer en amont par des chercheurs, avec la population. (HARZALLAH ; 2019, Taleb ; 2015).

I.1.5 Les Impacts de L'écotourisme

Selon ses caractéristiques propres, l'écotourisme devrait s'accompagner de retombées positives sur l'environnement naturel et socioculturel. Dans ces conditions, la mesure des coûts et des avantages économiques, écologiques, et sociaux de l'écotourisme est différente de celle du tourisme traditionnel ou de masse (OMT et PNUE, 2002).

Avec la croissance rapide de l'écotourisme au niveau international, on prend de plus en plus conscience des impacts de cette activité. Bien sûr, ceux-ci vont dépendre de la façon dont on va définir cette forme de tourisme (Buckley, 2001).

Aussi, les impacts de l'activité écotouristique dépendent de la façon dont elle est définie (Buckley, 2003). Tout de même, il est possible de dresser une liste non exhaustive des effets de l'écotourisme.

Les impacts de l'écotourisme sont d'ordre économique, social et environnemental. Nous retiendrons seulement les impacts environnementaux car ils concordent le plus avec notre travail.

a. Effet Sur L'environnement

Tableau 1: Effet environnementales hypothétiques de l'écotourisme. Source: traduction libre de Sarrasin (2002), à partir de Weaver (1998).

Avantages directs	Avantages indirects
<ul style="list-style-type: none">-Stimule la protection de l'environnement (aires protégées) tant de façon formelle qu'informelle.-Encourage la restauration et la conservation des habitats modifiés.-Permet la participation active des écotouristes à la mise en valeur de l'habitat (dons, maintien de l'ordre, entretien, etc.)	<ul style="list-style-type: none">-La présence de l'écotourisme favorise un engagement accru envers un environnement sain des espaces protégés par l'écotourisme génèrent divers avantages environnementaux.

I.1.6 Les impacts sur L'écosystème

Le tourisme est souvent perçu comme responsable, du moins en partie, de la dégradation de l'environnement physique, du moins en partie (LEUQUIN 2001, in Tardif 2003) Si tous ne s'accordent pas sur son degré de responsabilité. Certains préconisent la nécessité de bien évaluer la capacité de support des sites afin de prévenir toute dégradation écologique causée par la présence d'un trop grand nombre de touristes, dans une zone protégée.

HVENEGAARD (1994) décrit par exemple une série d'impacts environnementaux négatifs causés par le tourisme lors de sa visite dans les aires protégées : Développement abusif, activités récréatives non contrôlées, perturbation de la faune, pollution, érosion. Cependant, ce qui est intéressant à noter, c'est que ces effets sont plus sérieux pour l'écotourisme que d'autres formes de tourisme, car celui-ci est très dépendant de la qualité de l'environnement (OMT, 2002).

L'argument de préservation des ressources naturelles et celui de l'éducation à l'environnement propre aux activités écotouristiques, a permis de susciter l'intérêt d'un grand nombre de visiteurs pour des sites uniques, et également d'accroître la sensibilisation de ces touristes aux beautés du paysage. Ces écotouristes sont devenus alors plus conscients de la nécessité de protéger ces lieux les incitant parfois à œuvrer dans ce sens. Toutefois, nombre d'auteurs soutiennent qu'il faut évaluer et contrôler adéquatement la capacité de support des sites afin de prévenir toute dégradation écologique causée par la présence d'un trop grand nombre de touristes dans une zone protégée. Par ailleurs, cette stratégie de gestion et de contrôle de l'accessibilité devrait être mise en place par la population concernée, de manière à ce qu'elle reconnaisse l'importance d'un parc dans l'amélioration de son bien-être et de sa qualité de vie. Encore une fois, on constate l'importance de l'implication des communautés locales et d'une pratique responsable dans un système de gouvernance participative adapté à l'écotourisme. Ainsi, la conservation sur le long terme d'un écosystème se place comme l'objectif écologique fondamental de l'écotourisme. Dans cette perspective, un projet d'aménagement ou une activité attachée à un site se doit de contribuer à restaurer, conserver et améliorer cette ressource en vue d'une utilisation durable (Harzallah, 2019).

I.1.7 Relations entre l'écotourisme et certaines formes de tourisme

Il ne faut pas oublier que l'écotourisme est d'abord et avant tout une forme de tourisme et qu'en ce sens, il convient de le situer plus précisément par rapport aux autres formes de tourisme auxquels il est souvent confondu, soit principalement le tourisme axé sur la nature, le tourisme d'aventure et le tourisme culture (Tardif, 2003)

La Relation entre le tourisme culturel, Tourisme d'aventure et écotourisme peut être

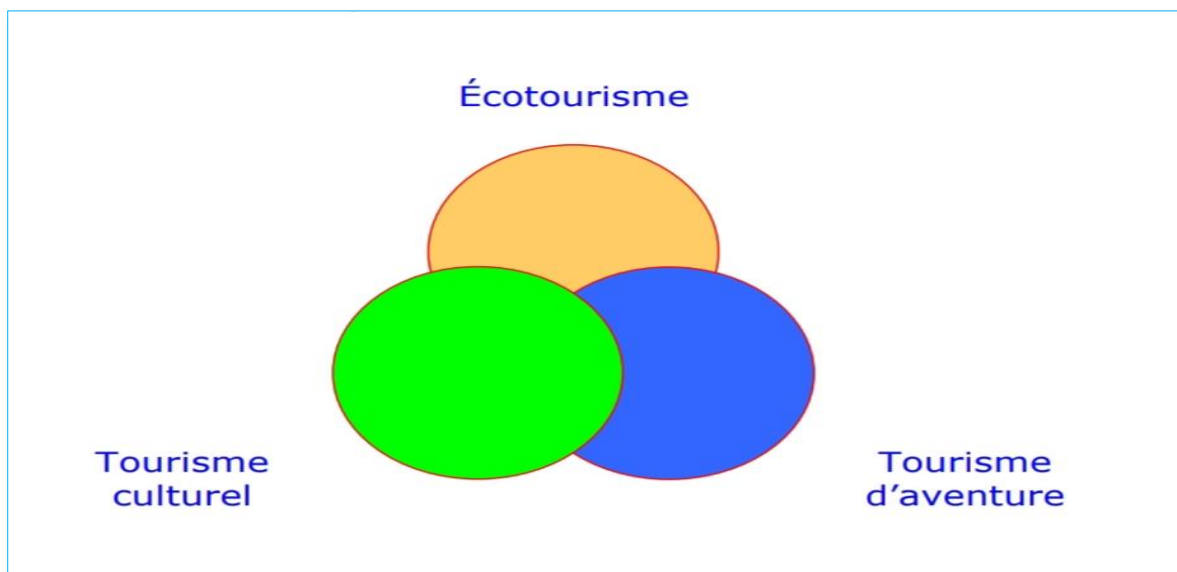


Figure I.1: La relation écotourisme – tourisme d’aventure et tourisme culturel (Source : Tardif.2003).

représenté de la façon suivant I.1Tourisme de Nature

I.1.8 Tourisme de Nature

Selon Ziffer (1989), le tourisme nature est un concept basé sur le consommateur et qui n'est pas nécessairement écologique, comparativement à l'écotourisme, qui lui est un concept plus spécifique, basé sur une approche planifiée qui démontre une plus grande compréhension de son milieu. En outre, l'écotourisme ne se distingue pas seulement par son aspect durable et la nature des interactions entre touristes et activités touristiques, la portion de l'écotourisme qui déborde du tourisme nature démontre un aspect culturel rattaché à celui-ci (Weaver, 2001 a).

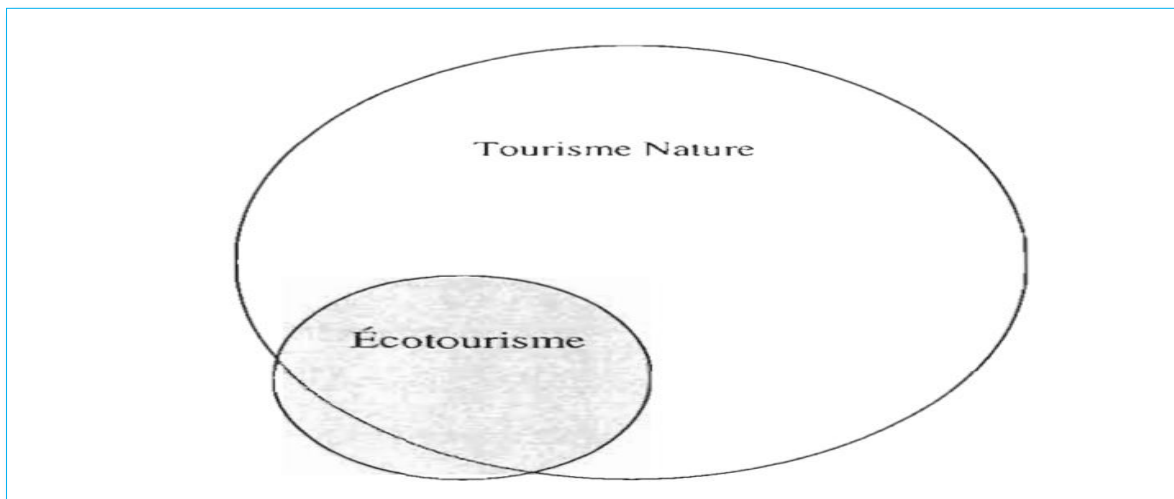


Figure I.2 : Relation entre tourisme nature et écotourisme (Weaver, 2001 a)

I.1.9 Tourisme d’aventure

L'écotourisme s'est également souvent vu identifier au tourisme d'aventure, surtout à cause du fait qu'une partie des activités pratiquées par chacun d'eux se déroulent en milieu naturel. Alors que ce type de tourisme intègre des éléments de risque (certains écotouristes aiment bien en prendre), d'effort physique soutenu et des habilités spécialisés de la part des participants (Weaver, 2001 a, b), la majeure partie des activités de tourisme d'aventure demeurent relativement distinctes du concept d'écotourisme (Figure 3). Comparativement à l'écotourisme, le tourisme d'aventure se distingue par le fait qu'il ne s'effectue pas toujours en milieu naturel, qu'il n'est pas axé sur un processus d'apprentissage et éducatif, et qu'il

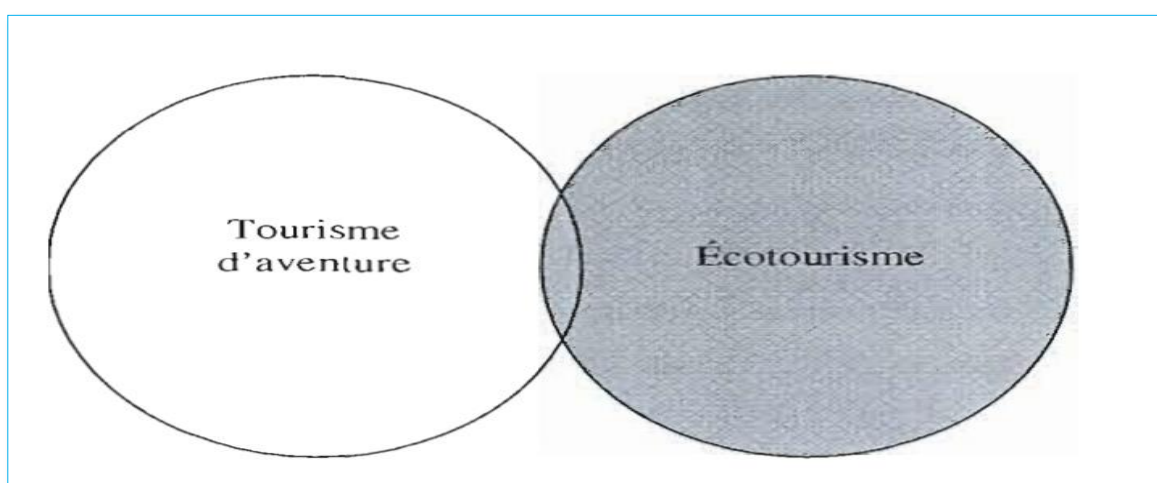


Figure I.2: Relation entre écotourisme et tourisme d'aventure (adaptée de Weaver, 2001 a, b)

n'adhère pas d'emblée à une vision de développement durable (Weaver, 2001 b).

I.1.10 Écotourisme et tourisme durable

L'écotourisme doit être un tourisme durable, mais, il ne faut pas confondre écotourisme et tourisme durable. Le premier est une forme de tourisme (tout comme le tourisme sportif, culturel, de loisir ou d'aventure) alors que le concept de développement durable doit s'appliquer à toutes ces formes de tourisme peuvent se dire "durables ». (Chaabi, 2012)

Il existe de très nombreuses formes de tourisme qui peuvent être qualifiées de « durables », et que l'on peut regrouper sur le terme général de tourisme durable : le tourisme vert, le tourisme de nature, l'écotourisme, le tourisme solidaire, le tourisme équitable.

L'écotourisme est l'une des formes du **Tourisme durable**.

Ci-dessous, un schéma illustrant les interactions entre le tourisme durable, l'écotourisme et d'autres formes de tourisme :

(APPN = Activités Physiques de Pleine Nature)

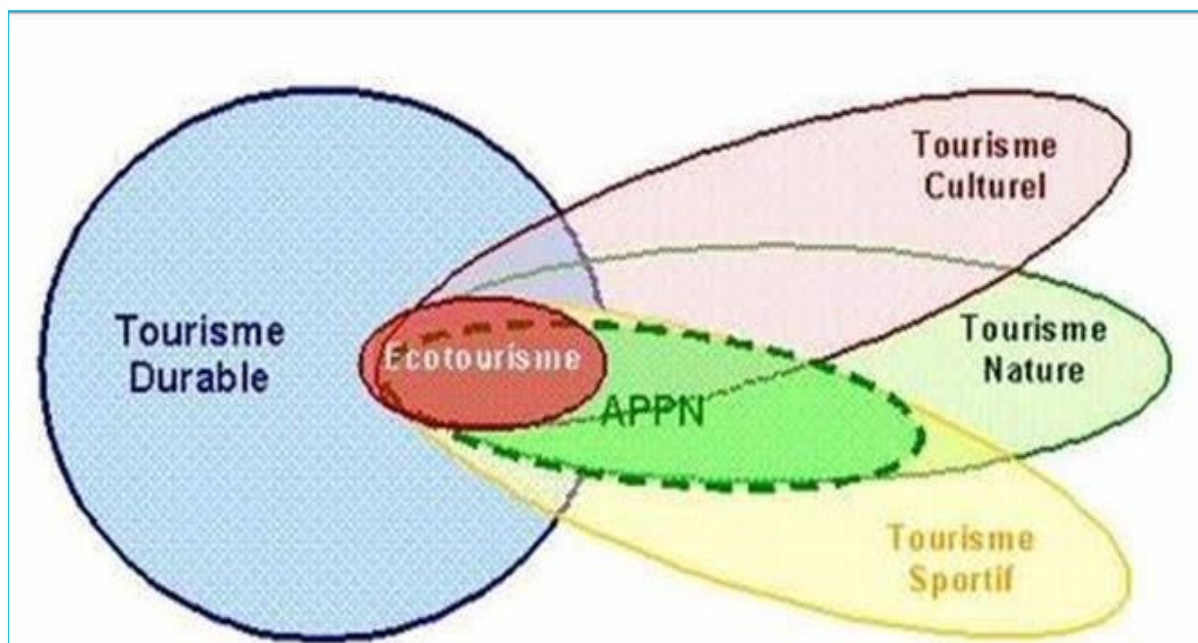


Figure I.3:L'écotourisme face aux autres formes de tourisme (schéma MITRA , d'après L'AFIT)

La relation entre environnement et tourisme est basée sur les principes d'utilisation durable des ressources naturelles. Le tourisme sert souvent de pont entre l'environnement et le développement. La base de ce partenariat est la durabilité de la ressource, et le tourisme doit s'intégrer totalement dans le processus de gestion de la ressource. (Laurent, 2007)

Pour ce faire il faut adopter des valeurs conservatrices en plus des objectifs traditionnels de développement. Au centre des objectifs de conservation de l'environnement et de durabilité des ressources, il y a la protection et la préservation de la qualité environnementale. L'atteinte de ce but primordial exige que la sensibilisation soit basée sur la protection et la valorisation de l'environnement tout en faisant la promotion du potentiel touristique. » (Dowling, 2006)

En principe, les activités écotouristiques reposent sur une fréquentation de lieux naturels, selon des objectifs d'observation, de récréation, de connaissances écologiques, culturelles, anthropologiques (Boo, 1990 ; Ceballos-Lascurain, 1996 ; Fennell, 2000).

I. 2 Développement durable

I. 2.1 Origine et définition

Le terme développement durable apparaît au début des années 1970 et 1980 dans des écrits scientifiques.

La notion de développement durable fait aujourd'hui partie intégrante du discours de la majorité des dirigeants et des politiques de développement. Ce concept est toutefois apparu après une longue réflexion sur les effets néfastes de l'activité humaine sur l'environnement.

Les premières grandes conférences internationales sur les effets de l'activité humaine sur l'environnement, qui remontent à la fin du XIX^{ème} siècle, se concentraient surtout sur la protection de certains aspects environnementaux, plus précisément une espèce particulière (Brochard, 2011). Ces premières conférences démontrent un intérêt pour la protection de la faune, mais dès le début des années 1910, un glissement progressif s'opère vers la protection de la nature et des ressources.

Le concept de développement durable relève d'une vision plus globale du développement, reposant la relation entre développement et la conservation, et s'appuyant sur le caractère limité des ressources, la capacité de support des écosystèmes de même que le respect des générations futures (Lequin, 2001).

Le « développement durable » (ou développement soutenable) est, selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans le Rapport Brundtland est :

« Un développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

A travers la définition du rapport Brundtland (1987), on retrouve la nécessité à long terme du développement économique sans toutefois y opposer l'environnement et le social. Les modes de production et de consommation doivent s'efforcer de respecter l'environnement et permettre à tous les habitants du globe de combler leurs besoins essentiels. Schématiquement, on peut illustrer le développement durable comme suit :

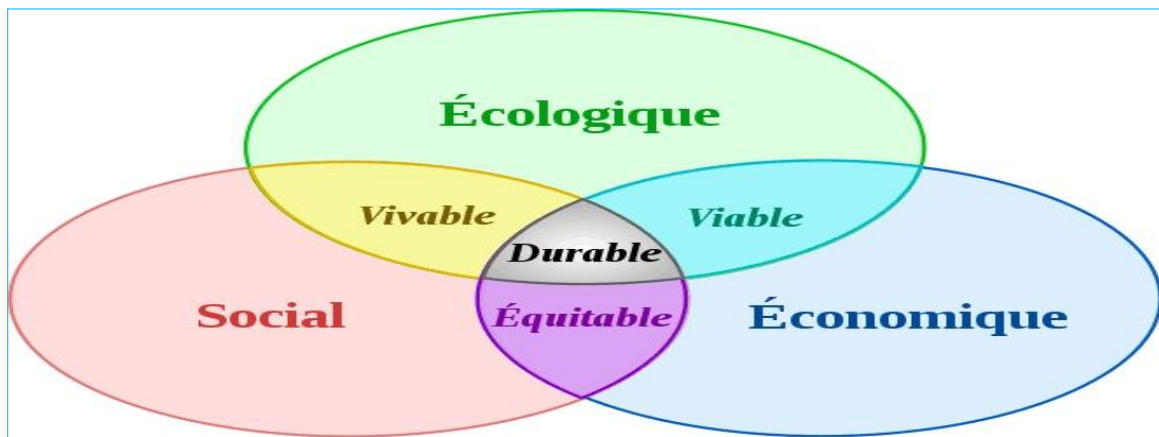


Figure I.4: le développement durable : à la confluence de trois préoccupations, dites "les trois piliers du développement durable" Source : (Chaabi, 2012).

I.2.2 Objectifs de développement durable :

Les objectifs fondamentaux du développement durable sont l'équité entre les nations, les générations et les individus, l'intégrités écologique et l'efficacité économique. La concrétisation de ces trois objectifs s'appuie sur des mesures dont les suivantes :

I. 2.3. Conserver l'intégrité de l'environnement

Intégrer, dans l'ensemble des actions sociales, culturelles et économiques, la préoccupation du maintien de la vitalité, de la diversité et de la reproduction des espèces et des écosystèmes naturels terrestres et marins. Ceci, par des mesures de protection de l'environnement, par la restauration, l'aménagement et le maintien des habitats essentiels aux

espèces ainsi que par une gestion durable de l'utilisation des écosystèmes exploités. (Webmaster, 2019).

Pour envisager un développement durable, il s'agit de trouver un équilibre viable, vivable et durable entre l'efficacité économique, l'équité sociale et la protection de l'environnement, en y appliquant un principe de gouvernance. (Chaabi, 2012).

I. 2.4. Le développement durable s'appuie sur des principes fondamentaux

- Solidarité locale, nationale, internationale, et avec les générations futures
- Responsabilité, de cohérence des comportements
- Diversité culturelle
- Participation active de chacun à l'engagement citoyen de tous d'application du principe de précaution. (Chaabi, 2012).

I. 3. Tourisme durable

Dans le but d'appliquer les principes de développement durable consacrés depuis 1987 (le rapport Brundtland), le concept de développement touristique durable est né en 1995, traduit en français par « tourisme durable ». Elle a été définie comme « une activité touristique qui répond aujourd'hui aux besoins des touristes et des régions qui les accueillent, tout en protégeant et en améliorant les ressources pour l'avenir. Le tourisme durable mène à une gestion de toutes les ressources de manière à combler les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels, la diversité biologique et le milieu vital » (CCE, 1999a).

Le tourisme durable constitue une forme de tourisme qui se développe et se gère de manière à rester viable, du point de vue social, économique et environnemental, et ce, de génération en génération.

« Bien qu'utilisé ces dernières années dans des sens divers, le terme se réfère à ce qui en matière de tourisme peut se rapporter au concept de durabilité, tel que défini, en 1992, lors du Sommet de la Terre de Rio » (Valayer et Bourboulon, 2002).

Le concept de développement durable c'est accordé à celui du tourisme officiellement lors de la Conférence mondiale du tourisme durable à Lanzarote (Îles Canaries) les 27 et 28 avril 1995. D'ailleurs il faut préciser que c'est cette conférence qui fait accoucher des résultats et notamment la publication de la « Charte du tourisme durable » qui s'inspire des principes

énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et des recommandations de l'Agenda 21.

I.3.1 Principes et objectifs du tourisme durable

Les principes du tourisme durable ont été définis une première fois lors d'une conférence organisée aux Canaries en 1995, puis redéfinis il y a une dizaine d'années par le Comité du développement durable du tourisme de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) :

- Valeur intrinsèque et irremplaçable de la nature.
- Reconnaissance du patrimoine en tant qu'héritier, reçu et à transmettre (ex. de protection par l'inscription de certains sites au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou la création de parcs naturels).
- Coresponsabilité, individuelle et collective, dans la gestion du patrimoine naturel et culturel.
- Solidarité naturelle entre les générations passées, présentes et à venir, dont les apports successifs et les actes peuvent enrichir ou détruire un patrimoine collectif. (OMT, 2004).

D'autre part le tourisme durable doit :

- Exploiter de façon optimum les ressources de l'environnement qui constituent un élément clé de la mise en valeur touristique, en préservant les processus écologiques essentiels et en aidant à sauvegarder les ressources naturelles et la biodiversité.
- Respecter l'authenticité socioculturelle des communautés d'accueil, conserver leurs atouts culturels bâti, vivant, leurs valeurs traditionnelles et contribuer à l'entente et à la tolérance interculturelle.
- Assurer une activité économique viable sur le long terme offrant à toutes les parties.
- Prenantes des avantages socio-économiques équitablement répartis, qui contribuent à la
- Réduction de la pauvreté (emplois stables, possibilités de bénéfices et de services sociaux
- Pour les communautés d'accueil...). (OMT, 2004)

Chapitre II

Potentialités Écotouristiques de l'Algérie

L'Algérie est le plus vaste pays d'Afrique et le 9^e dans le monde, ce qui lui confère une variété des richesses. Ces potentialités sont diversifiées et incluent les potentialités naturelles et culturelles. Vue l'importance de cette diversité, nous nous intéresserons principalement aux écosystèmes forestiers.

Notre objectif dans ce chapitre est d'essayer de mettre en évidence le potentiel naturel en Algérie et le situer dans un contexte juridique ; il se caractérise par d'importantes potentialités touristiques riches et diversifiées.

II.1. Patrimoine forestier algérien

L'Algérie est caractérisée par des écosystèmes forestiers très diversifiés et fragiles, incombant à sa position géographique et aux variations importantes de son climat. Les forêts et maquis couvrent 4.1 millions d'hectares de la superficie du pays. Il s'y ajoute les nappes d'alfa qui couvrent 2.6 millions d'hectares.

Les formations forestières algériennes se composent principalement d'essences méditerranéennes et endémiques du Maghreb ou de l'Algérie, ainsi que d'essences introduites tel que l'eucalyptus. (Mezali ,2003)

II.1.1 Les principales espèces forestières

La comparaison des données dans ce tableau entre celles de la Direction Générale des Forêts (2007) et celles les plus anciennes met en évidence la stabilité et la progression des surfaces de pin d'Alep. Par contre, les superficies des formations de chêne liège, de chêne vert, de chêne zéen et afarès ont considérablement diminué. Les eucalyptus introduits dans le Nord et surtout à l'Est du pays constituent le premier groupe des forêts dites économiques totalisant une superficie de 43 000 Ha (DGF, 2007) à travers toute l'Algérie. Les formations de maquis et de broussailles résultants de la dégradation des forêts ont pris de l'extension ; ils occupent une superficie de 1 662000 Ha.

Tableau 2: Principales essences forestière et leurs superficies (Ha) (DGF, 2007)

Espèces forestières	Superficie (Ha)					
	Année 1955	Année 1985	Année 1997	Année 2000	Année 2002	Année 2007
Pin d'Alep	852 000	855 000	800 000	881 000	863 858	881 000
Chêne liège	426 000	440 000	463 000	229 000	358 048	229 000
Chêne vert	679 000	680 000	354 000	219 000	433 312	108 000
Chêne Z en et A fares	-	67 000	65 000	48 000	472 86	48 000
Genévriers	279	-	217 000	-	254 528	
Thuya de berbèrie	157 000	160 000	143 000	-	59 114	
Cèdre de l'Atlas	45 000	30 000	12 000	16 000	36 550	16 000
Pin maritimes	-	12 000	38 000	32 000	57 727	31 000
Sapin de Numidie	-	300	-	-		
Maquis	780 000	-	-	-	847 086	126 000

II. 2 Les Aires Protégées

La contribution des Aires Protégées (AP) est essentielle à la conservation des écosystèmes et au développement socio-économique des populations. Cette notion s'est développée suite à une prise de conscience par la communauté internationale des destructions engendrées par les activités humaines et de leurs conséquences parfois irréversibles sur l'environnement. Le tourisme durable se présente comme un moyen permettant de valoriser les ressources des AP, et engendrer un développement viable et soutenable (Chaoui, 2013).

Actuellement, le réseau d'aires protégées en Algérie reste peu fourni; il est composé de dix (10) Parcs nationaux créés et classés par décrets dans le Nord du pays: El Kala (El Tarf), Taza (Jijel), Gouraya (Béjaia), Djurdjura (Bouira-Tizi Ouzou), Chréa (Blida), Theniet el had (Tissemsilt), Belezma (Batna) et Tlemcen; et deux (2) dans le Sud du pays: l'Ahaggar (Tamanrasset) et Tassili (Illizi).

Quatre (4) réserves naturelles (en instance de classement et de création) :

Béni salah (Guelma), Mergueb (M'sila), les Babors (Bordj Bou Arreridj-Sétif) et la Macta (Mostaganem-Oran). - Plusieurs autres Réserves naturelles en projet: Djebel Aissa (Naâma), les Iles Habibas (Oran), Yakouren (Tizi Ouzou), les iles Rachgoun, le lac Fetzara, la zone humide de Beni Belaid, etc...

Plusieurs réserves intégrales incluses dans les différents Parcs nationaux. - Deux (2) Réserves de la Biosphère: Parcs nationaux d'El Kala et du Tassili. - Biens (naturels) du Patrimoine mondial: Parcs nationaux de l'Ahaggar et du Tassili. Parallèlement à ce réseau, il existe quatre (04) réserves de chasse (Djelfa, Mascara, Tlemcen et Zeralda) et trois (03) centres cynégétiques (RI, 1997).

II. 2.1 Catégories des Aires protégées

Les aires protégées, sont classées en sept (7) catégories :

1. Parc national
2. Parc naturel
3. Réserve naturelle intégrale
4. Réserve naturelle
5. Réserve de gestion des habitats et des espèces
6. Site naturel
7. Corridor biologique

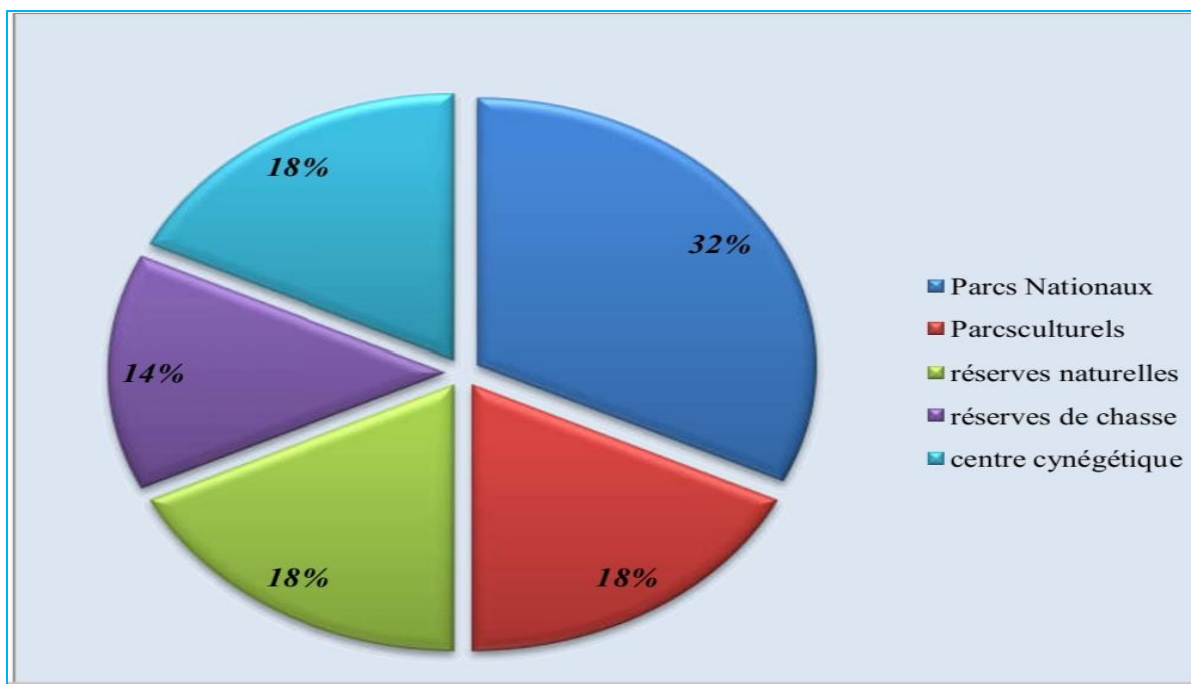


Figure II.1:1 Les catégories des AP en Algérie (Makhlouf, 2020)

II. 2.2 Importance des Aires Protégées

La Banque mondiale soulignait avec à propos (en 1995) que les aires protégées, bien qu'elles ne soient pas le seul mécanisme de sauvegarde de la biodiversité, constituent la pierre angulaire dont chaque État doit tenir compte pour l'atteindre des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité et le respect de leurs engagements par rapport à la Convention internationale sur la diversité biologique (Bond, 1995).

Les aires protégées contribuent au maintien de la diversité biologique. Elles permettent l'évolution dynamique des espèces sauvages à l'intérieur du processus de la sélection naturelle.

Ils sont des laboratoires en milieu naturel. Elles permettent d'avoir accès à des informations de première main sur les écosystèmes et les espèces ;

Sur le plan économique, les aires protégées favorisent notamment la diversification des économies locales et régionales, et contribuent entre autres à sauvegarder des habitats, Un domaine en rapide expansion grâce à l'existence des aires protégées est l'écotourisme, qui

résulte de l'observation du monde vivant. Il connaît un développement sans précédent partout dans le monde. (Roche Ltée, 1996).

II.2.3 L'écotourisme et Les Parcs Nationaux

L'Algérie dispose d'une diversité de paysages et de milieux naturels; elle s'est engagée depuis longtemps dans la politique de préservation et de conservation de la biodiversité par la création de plusieurs parcs nationaux. (Sekkoum ; Maachou, 2018)

Les parcs nationaux sont destinés à la conservation des écosystèmes et à l'exécution des activités touristiques en particulier l'écotourisme (Breton, 2011 ; Lequin, 2002). La plupart des auteurs placent les parcs nationaux dans une perspective historique, ils mettent en évidence les enjeux et les conflits autour de la création, la gestion et surtout la problématique du tourisme durable (Nadeau, 1999 ; Saigh Bousta et Albertine, 2004 ; Heritier et Laslaz, 2008 ; Aubertin et Rodary, 2008 ; Sarrasin et al, 2016 ; Ilies et al., 2017).

Les Parcs nationaux peuvent bénéficier de l'écotourisme de plusieurs manières : lorsqu'il contribue à la conservation par la génération des fonds et du développement économique du milieu d'accueil et L'amélioration de la qualité de vie des communautés rurales, tout en développant le respect des différentes cultures et les droits de l'homme ; Il mettre en évidence à l'éducation des visiteurs.

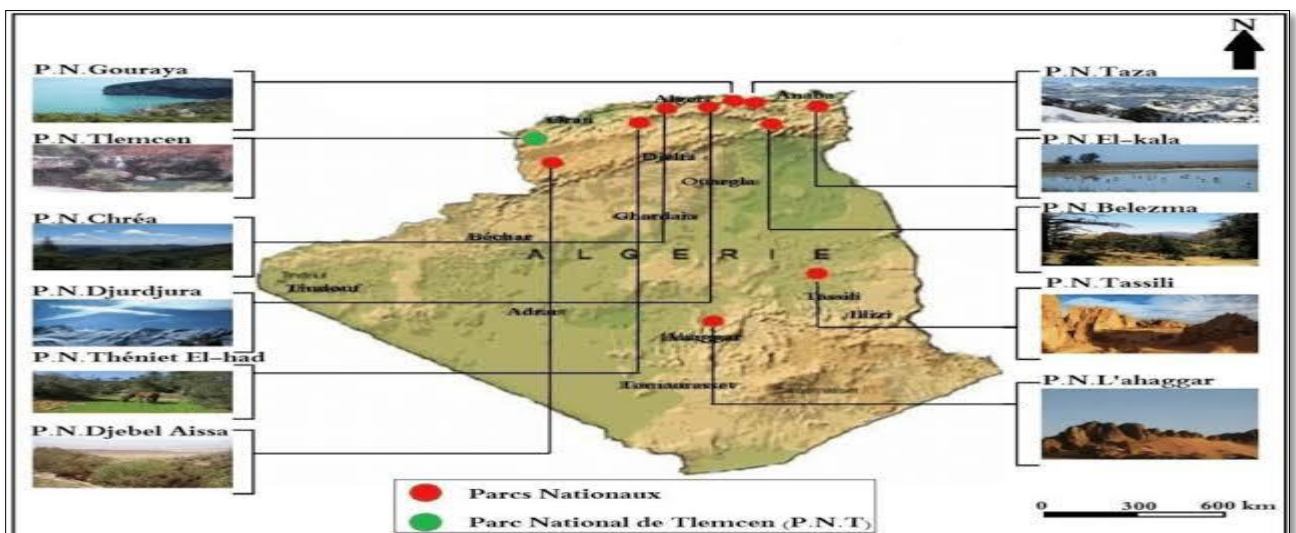


Figure II.2: Les parcs nationaux en Algérie. (Sekkoum , 2017) A Partir Des Données De La Direction Générale Des forêts

II. 2.4 L'évolution des parcs nationaux en Algérie

La création des parcs nationaux en Algérie, a fait l'objet d'un examen spécial de la grande commission du tourisme en 1916. Elle fut étudiée de nouveau en 1919 à l'occasion du congrès général du tourisme et de l'agriculture. Un réseau de 10 parcs nationaux fut créé entre 1923 et 1929. De taille relativement faible, leur superficie totale n'était que de 24 639 ha. Seul le parc national de Djurdjura avait approximativement la même superficie qu'aujourd'hui

Après l'indépendance, le premier parc national fut créé en 1972. En effet, le ministère de la culture créa le parc national du Tassili, à vocation culturelle unique et se situant dans l'écosystème saharien, classé depuis, patrimoine mondial de l'humanité. Par la suite, il y a eu la création de 4 autres parcs nationaux en 1983, à savoir :

- Le parc national de Theniet El Had dans la wilaya de Tissemsilt ;
- Le parc national de Djurdjura dans les wilayas de Bouira et Tizi-Ouzou
- Le parc national de Chréa dans les wilayas de Blida, Médéa et Ain Defla ;
- Le parc national d'El Kala dans la wilaya d'El Tarf.

En 1984 et suite à loi n° 83-03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement une deuxième tranche a permis la création de 3 autres parcs nationaux :

- Le parc national de Belezma dans la wilaya de Batna ;
- Le parc national de Gouraya dans la wilaya de Béjaïa ;
- Le parc national de Taza dans la wilaya de Jijel.

Ce n'est qu'en 1987 que le décret n° 87-143 du 16 juin 1987 fixant les règles et modalités de classement des parcs nationaux et des réserves naturelles a été promulgué. A la même année, le ministère de la culture a procédé à la création de son deuxième parc national, celui de l'Ahaggar, dans le massif de l'Atakor, à l'est des frontières du parc national du Tassili.

En 1993, l'administration des forêts procède à la création d'un autre parc national, à Tlemcen, qui renferme un ensemble de curiosités botaniques typiques de l'extrême ouest du pays (chêne vert et zéen reliques).

En 2003, le parc national de Djebel Aïssa dans la wilaya de Nâama a été classé par le ministère de l'aménagement du territoire et du développement durable. (Ziri, 2021).

II.2.5 Objectifs environnementaux des aires protégées en Algérie :

À la suite de la validation de l'étude de classement de l'aire protégée proposée, on entame la classification de l'AP afin de lui donner un nom qui va faciliter ses modalités de gestion.

Tableau 3: classification et caractéristiques des aires protégées en Algérie Source : articles 1 à 16 de la loi 11-0

Appellation	Validation juridique	Objectifs environnementaux
Parc national	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'intégrité des écosystèmes ; • Renforcer la santé • environnementale de la zone.
Parc naturel	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Protéger et gérer durablement les espaces naturels et leurs éléments, ainsi que les sites représentatifs et/ou importants du territoire.
Réserve naturelle intégrale	Loi	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la protection des écosystèmes et certains échantillons nécessitant une attention particulière.
Réserve naturelle	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver, protéger et/ ou restaurer les éléments naturels de la zone.
Réserve de gestion des habitats et des espèces	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Conserver les espèces et les habitats de la zone. • Maintenir leur condition de vie.
Site naturel	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver les chutes d'eau, les dunes de sable ou des composants naturels d'une importance environnementale
Corridor biologique	Décret	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir en santé l'environnement nécessaire de certaines espèces afin qu'elles puissent réaliser les étapes de disperser et migrer de leur cycle annuel. • Conservation de la santé de • la faune et de la flore.

II.3. Juridique et législation

L'Algérie est impliquée dans le processus de protection de l'environnement et des ressources naturelles, à travers son adhésion et la ratification de différentes conventions pour renforcer davantage la protection et la conservation des espèces menacées et de leurs habitats ; Conformément à la législation algérienne relative aux aires protégées, l'Algérie ne dispose que de parcs nationaux, de réserves naturelles, de réserves de chasse et de réserves intégrales. Par ailleurs, la ratification de la convention de Ramsar sur les zones humides autorise l'Algérie d'inscrire des aires protégées spécifiques qui ne peuvent bénéficier d'une classification adéquate. (Fao,2012)

Présentement, l'Algérie dispose d'une dizaine de parcs nationaux, de réserves de chasse et de réserves naturelles en voie création. L'ensemble ces structures sont et seront érigées dans le d'assurer la conservation in situ notre diversité biologique. (Ferrat, 2004)

II.3.1 Cadre juridique

L'Algérie a affiché sa politique de conservation à travers l'intérêt qu'elle accorde aux aires protégées en tant qu'instrument de gestion et de protection dans un contexte de développement durable.

Les aires protégées sont définies par le législateur algérien comme étant un territoire qui bénéficie d'un statut juridique de protection afin de favoriser la conservation et la durabilité de la biodiversité. Ces aires sont délimitées géographiquement et appartiennent à une commune ou plus (Messali ; Chakour, 2021).

II.3.1.1 Réglementation algérienne de l'environnement :

- **Législation et réglementations relative à la protection de l'environnement :**

Depuis la publication de premier rapport sur l'état de l'environnement (RNE2000), l'Algérie a renforcé le cadre législatif dans le domaine de la protection de l'environnement et la Santé de

La population, sachant qu'il y a des lois qui existent bien avant, comme celle n °83-03 du 05 février 1983 la première loi inaugurée en Algérie dans le cadre la protection de l'environnement), mais ce rapport vient pour renforcer les institutions et organismes en place, et pour créer d'autres instruments nécessaire pour améliorer l'efficacité des politiques environnementales. Dans ce sens nous allons limiter notre travail aux quelques lois de troisième génération inaugurées avant et après la publication de premier rapport sur l'état de

l'environnement. Tout en citant quelques principes de lois relatives à la protection de l'environnement.

A. La loi 83-03 relative à la protection de l'environnement

C'est la première loi inaugurée en Algérie depuis l'Indépendance, La présente loi a pour objet la mise en œuvre d'une politique nationale de protection de l'environnement comportant sur: la protection, la restructuration et la Valorisation des ressources naturelles.

- La prévention et la lutte contre toute Forme de pollution et de nuisance,
- L'amélioration du cadre et de la qualité de La vie.

Suite à ces objectifs, la loi 83-03 ajoute quelques principes généraux à savoir :

- La planification nationale prend en compte le facteur de protection de l'environnement qui est une exigence fondamentale de la politique nationale de développement économique et social.
- Le développement national implique l'équilibre nécessaire entre les impératifs de la croissance économique et ceux de la protection de l'environnement et de la préservation du cadre de vie de la population.
- Dans le cadre de l'aménagement du territoire, l'Etat détermine les conditions d'insertion des projets dans l'environnement et définit les prescriptions techniques et réglementaires relatives au maintien des équilibres naturels.

Ainsi que la loi 83-03 charge le ministre de l'environnement de mettre en place les organes chargés de la mise en œuvre, et il associe les organes concernés pour une meilleure coordination de l'action de protection de l'environnement

B. Loi n°03-10 du 19/07/2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable ;

A été adoptée pour compléter **la loi n° 83-03 du 5 février 1983** relative à la protection de l'environnement. La protection de l'environnement dans le cadre du développement durable a pour objectif notamment (Art 2):

- De fixer les principes fondamentaux et les règles de gestion de l'environnement ;
- De promouvoir un développement national durable en améliorant les conditions de vie et en œuvrant à garantir un cadre de vie sain ;

- De prévenir toute forme de pollution ou de nuisance causée à l'environnement en garantissant la sauvegarde de ses composantes ;

C. La loi n°03-10 du 19 juillet 2003

Relative à la protection de l'Environnement dans le cadre du développement durable, a été adoptée pour remplacer la **loi n° 83-03 du 5 février 1983** relative à la protection de l'environnement.

Cette loi considère un ensemble d'instruments destinés à la gestion de l'environnement que sont:

- Une organisation de l'information environnementale.
- Une définition des normes environnementales.
- Une planification des actions environnementales menues par l'Etat.
- Un système d'évaluation des incidences environnementales des projets de développements.
- Une définition des régimes juridiques particulières et des organes de contrôle.

L'intervention des individus et des associations au titre de la protection de l'environnement. (Messali ; Chakour, 2021).

D. Loi n° 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts.

Cette loi porte régime général des forêts. Elle est formée par 94 articles répartis en 7 titres, à savoir: Dispositions générales (I); Protection du patrimoine forestier (II); Aménagement, classification, gestion et exploitation des forêts (III); Développement des terres à vocation forestière et lutte contre l'érosion (IV); Police forestière (V); Dispositions pénales (VI); Dispositions particulières (VII). Cette loi déclare d'intérêt national: la protection, le développement et l'utilisation rat (Fao, 1984).

E. Décret exécutif n° 06-368 fixant le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi.

En application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 84-12 du 23 juin 1984, notamment son tiret 4, le présent décret a pour objet de fixer le régime juridique de l'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi. L'autorisation d'usage pour les forêts récréatives est l'acte administratif par lequel il est conféré la capacité d'exploiter la forêt récréative à des fins de détente et de loisirs. Elle comporte la délimitation du périmé (Fao, 2006)

- **Cadre Législatif**

Parmi les acteurs dans la protection du littoral et le développement durable du tourisme durable en Algérie, ont été retenus dans le cadre de cette étude par l'application des lois suivantes :

A. [Loi 03-01 Du 16 Dhou Elhidja 1423 Correspondant Au 17 Février 2003 Relative Au développement Durable Du Tourisme]

L'article 10 de cette loi dispose que le développement touristique s'inscrit dans ces objectifs et ses finalités, dans la politique nationale d'aménagement et de développement durable conformément à la loi 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable.

Cette loi insiste dans son article 20 sur la création de l'agence nationale de développement touristique « ANDT » comme organisme public chargé d'une part de la mise en œuvre et le suivi de développement touristique. Et d'autre part d'acquérir, d'aménager, de promouvoir, de rétrocéder ou de louer des terrains aux investisseurs dans les zones d'expansion et les sites touristiques aménagés, afin de réaliser des installations touristiques.

B. [Loi 03-03 Du 16 Dhou Elhidja 1423 Correspondant Au 17 Février 2003 Relative Aux Zones D'expansion Et Site Touristiques]

La loi définit les principes et les règles d'identification, de protection, d'aménagement, de promotion et de gestion des zones d'expansion et sites touristiques dont la délimitation et la déclaration reposent sur les résultats d'étude d'aménagement touristique. S'inscrivant dans le cadre des instruments d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le plan d'aménagement touristique «PAT » équivaut permis de lotir pour les parties constructibles.

Classées zones touristiques protégées, les zones d'expansion et sites touristiques sont soumis aux mesures de protection particulières consistant à Occuper et exploiter les terrains situés à l'intérieur de ces zones et sites en respectant les règles d'aménagement et d'urbanisme.

- Préserver les zones d'expansion et sites touristiques contre les atteintes environnementales et dégradations des ressources naturelles et culturelles.
- Impliquer les citoyens dans la sauvegarde du patrimoine et des potentialités touristiques
- Prohiber l'exercice de toutes activités incompatibles avec l'activité touristique.

En termes d'objectifs, et au-delà des aspirations à contenu essentiellement économique.

Ces deux textes réaffirment la volonté de l'état de préserver l'environnement, d'améliorer le cadre de vie et de valoriser le potentiel naturel, culturel et historique de pays ainsi que de mettre en valeur le patrimoine touristique national, ce qui nécessite une offre touristique nationale originale, compétitive et durable.

C. [La loi n°03-10 du 19 juillet 2003 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable]

Elle se base sur les principes du nouveau droit de l'environnement adoptés au niveau international, notamment: (Chaabi, 2012)

- Le principe de préservation de la diversité biologique ;
- Le principe de non dégradation des ressources naturelles ;
- Le principe d'action préventive et de correction par priorité à la source ;
- Le principe de précaution ; le principe du pollueur-payeur.

Chapitre III

Contexte méthodologique

L'écotourisme est un concept en pleine mutation, il constitue probablement un mécanisme pour réaliser les objectifs de développement et de conservation Blamey (2001)

En Algérie, la question de la sauvegarde, de la protection des ressources naturelles et du patrimoine culturel occupe une place importante dans la stratégie de mise en valeur des ressources et potentialités touristiques. Elle doit donc axer sa stratégie de développement autour du concept de l'écotourisme. La rareté des travaux dans ces sens conjuguées à la situation sanitaire imposée par la Covid 19, n'ont pas permis d'aller au terme de notre idée et d'avoir une vision concrète.

Objectif

L'objectif de ce travail consiste à analyser et comprendre la capacité de l'écotourisme à répondre à ses objectifs d'outil de développement et de conservation des milieux naturels d'une manière générale et les écosystèmes forestiers plus particulièrement. Ce travail s'inspire de la recherche documentaire en analysant les stratégies de l'écotourisme pour préserver les milieux naturels.

Le travail constitue donc une approche qualitative sur l'écotourisme afin de proposer une vision sur les travaux déjà effectués.

Méthodologie

III .1. Cadre Conceptuel de la recherche

La démarche méthodologique la plus couramment utilisée dans l'analyse de l'écotourisme sous l'angle de sa capacité à répondre à ses objectifs de sauvegarde des écosystèmes est la suivante :

III. 2. L'approche qualitative et participative

Elle se base sur l'utilisation d'informations qualitatives, qui s'avèrent plus appropriées à l'échelle locale et qui permettent de décrire de manière plus exhaustive et précise le niveau d'interaction sociale. Des entretiens, discussions, observations et documents secondaires, sont utilisés afin de construire une base de connaissances faisant en sorte d'aborder les questionnements initiaux de cette recherche.

III.3. Collecte de données

Tout travail de recherche passe par l'étape de collecte de données. Selon Costa (1995), cette étape importante comprend plusieurs techniques : l'observation du chercheur, le travail de terrain, les recherches antérieures, les documents publiés et non publiés, les articles de journaux

Nous citons (Gagnon C et al. 2006) (TARDIF J., 2003) (Chaabi, K. 2012).

La collecte de données regroupe toutes les données relatives à l'écotourisme, celles collectées à travers les discussions, collecte de documents, en plus des techniques précédentes, utilisées comme moyen de collecte d'informations concrètes.

Celles-ci viseraient à accroître la connaissance et la compréhension des divers acteurs, enjeux, impacts et dynamiques autour de l'écotourisme. Plus précisément, viserait à récolter des informations traitant de l'opérationnalisation et la gestion des écosystèmes et du projet écotouristique, des activités dommageables pour l'environnement et la biodiversité locale, des infrastructures existantes, des dépenses monétaires des touristes, ainsi que l'impact de l'écotourisme sur les milieux naturels

III.4. L'observation participative la collecte de documents

La technique de l'observation aide à rassembler certaines informations sur les comportements individuelles et collectives, aussi, différents phénomènes du quotidien, que le questionnaire ou la rencontre ou les documents, ne peuvent cerner.

Alors vient le rôle de l'observation pour compléter les autres techniques

La récolte de documents secondaires ou revue de la littérature secondaire est aussi un élément essentiel et central à la compréhension des enjeux et caractéristiques liés à l'écotourisme. En plus des nombreux articles scientifiques, plusieurs documents (ex. recherches, rapports, données statistiques, pamphlets promotionnels, présentations etc. ...)

Chapitre IV

L'écotourisme un Outil de gestion des écosystèmes

L'écotourisme peut contribuer à la protection de l'environnement de diverses façons.

Tout d'abord, il peut générer des fonds qui seront destinés aux aires protégées. En second lieu, il peut créer des emplois pour les communautés des environs et ainsi susciter des motivations économiques en vue de défendre les aires protégées. En troisième lieu, il peut fournir aux visiteurs une éducation sur l'environnement. Quatrièmement, il peut fournir la justification nécessaire pour déclarer la protection de certaines aires naturelles ou augmenter l'aide assignée à ces aires. Enfin, les programmes d'écotourisme visent à limiter les impacts négatifs des touristes de nature (Drumm et Moore, 2002).

L'écotourisme de par ses principes offre des expériences touristiques inscrites dans une dynamique de protection de l'environnement et de développement économique et social,

Les principes d'écotourisme ont déjà été identifiés par d'autres auteurs, tel le respect de l'environnement, la présence d'une expérience touristique (Butler, 1992) ou encore le partenariat avec les communautés locales (Wight, 1993)

IV.1 Valorisation de la conservation de l'environnement

La valorisation de l'environnement est le « méta principe » le plus familier de l'écotourisme. Ceballos-Lascurain (1996) rappelle si que le tourisme est dommageable pour l'environnement, ce n'est pas le cas de L'écotourisme.

Selon ce point de vue, l'activité écotouristique serait non dommageable pour l'environnement.

Ce premier « méta principe » de conservation de l'environnement rejoint la première approche de développement durable à savoir l'approche environnementale (Gagnon et Lapointe, 2006).

L'écotourisme selon une approche environnementale du développement durable, mettrait d'avantage l'accent sur la conservation. Cette approche met l'environnement au centre de préoccupation afin de protéger les milieux fragiles et la biodiversité. Mais elle fait tout fois l'impasse sur les coût économique et sociaux de l'écotourisme et occultes les milieux humains et ses besoins.

D'après cette approche, lorsque le développement est durable, il permet aux écosystèmes et aux ressources qui y sont rattachées de durer dans le temps pour répondre à une fonction économique. Les activités touristiques viseraient donc à être non consommatrice

(Fennell, 2000), visant l'impact zéro pour préserver les milieux naturels sensibles. L'écotourisme selon une approche environnementale du développement durable, mettrait donc davantage l'accent sur la conservation (Gagnon et Lapointe, 2006).

IV.2. Les Outils de gestion

L'évaluation des impacts environnementaux et plus globalement l'intégration des critères de la durabilité environnementale (Tranquard et Gagnon, 2012), de la conception à l'évaluation des projets écotouristiques, peuvent être envisagées comme des formes de contribution à la performance des territoires. Ces démarches concourent à favoriser le maintien, voire l'amélioration de la qualité des écosystèmes et des attraits naturels, ce qui est essentiel à l'existence de l'activité écotouristique.

Dans le champ des pratiques, les gestionnaires de projets ont parfois recours à des méthodes variées relevant de l'ingénierie touristique. Utilisées la plupart du temps de manière ponctuelle et ciblée, certaines favorisent l'évaluation du potentiel de mise en tourisme des territoires tandis que d'autres permettent une évaluation de la durabilité environnementale des produits et services écotouristiques. Analyser la capacité de ces méthodes à être mise en œuvre dans le cadre d'une ingénierie écotouristique cohérente et intégrée est le premier objet de la présente.

Contribution. Évaluer leur efficacité au regard de la durabilité environnementale comme condition prioritaire et limitative du développement des territoires soumis à l'exploitation écotouristique en est le second.

Il existe divers outils de gestion. Parmi eux les bonnes pratiques de développement du tourisme durable, on compte les suivantes :

La collaboration intersectorielle et la participation du public; l'évaluation des incidences ; environnementales; l'aménagement et le zonage des terres, les indicateurs.

IV.2.1 La collaboration, l'établissement d'un consensus et la participation du public

Il est essentiel que les secteurs public et privé participent à toutes les discussions sur le développement de l'écotourisme. On prêche en théorie la participation des collectivités locales mais à vrai dire, dans bien des cas, le développement du tourisme se fait au détriment de la population locale (Spalding, 1999).

Il faut tenir compte des effets du tourisme sur tous les intervenants de l'industrie et, donc assurer la participation de ceux-ci à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation des initiatives d'écotourisme. Il est essentiel, par exemple, que les voyageurs participent pour que l'industrie puisse passer d'une exploitation non durable des ressources à une contribution active à la conservation et à la préservation des ressources dont elle dépend.

Il est d'une importance cruciale que les collectivités autochtones participent à tous les aspects du processus de développement de l'écotourisme, depuis les réunions et conférences jusqu'à la gestion et à la propriété des installations, en passant par la formation et l'éducation. Souvent, les peuples autochtones ont une connaissance intime des écosystèmes locaux; ils peuvent apporter une contribution unique et précieuse à la gestion durable des ressources naturelles. La CCE reconnaît que les connaissances et les usages des collectivités autochtones constituent une excellente ressource pour la compréhension des bonnes pratiques de gestion. En effet, leurs réponses apportent une importante contribution au plan stratégique relatif à la conservation de la biodiversité (CCE, 2000)

IV.2.2 L'évaluation des incidences environnementales

Parmi les besoins en information concrète, on compte également la nécessité de recueillir des renseignements de base précis sur la dégradation de l'environnement occasionnée par les touristes. Les données de base de cette nature permettent de déterminer les lacunes en matière d'information et d'accroître la sensibilité des programmes de surveillance. De plus, l'évaluation des incidences doit porter non seulement sur les répercussions immédiates manifestes, mais aussi sur les effets imputables aux activités connexes. Matérielle. En raison de la complexité de ces activités interdépendantes, il faut disposer d'outils et de méthodes spécialisés d'évaluation des incidences qui permettent de tenir compte de tous les aspects pertinents de l'industrie touristique (CCE, 1999b).

IV.2.3 L'aménagement et le zonage des terres

Les mesures d'aménagement et de zonage des terres comptent parmi les outils juridiques dont on dispose à l'échelon international, national, régional et local pour mettre en œuvre l'écotourisme dans les aires naturelles. Ce sont des outils qui permettent d'attirer les écotouristes dans des endroits ciblés et de leur offrir les activités souhaitées tout en préservant les ressources naturelles. Les mesures d'aménagement et de zonage établissent les règles de base et les objectifs du développement et de la surveillance de l'écotourisme.

La notion « d'aménagement des terres » inclut le zonage, la réglementation et l'utilisation des aménagements immobiliers de même que les études des incidences environnementales.

Par ailleurs, les réserves de la biosphère sont des aires spécialement désignées dans le cadre du Programme sur l'homme et la biosphère de l'UNESCO; elles remplissent trois fonctions complémentaires : la conservation, la logistique et le développement. Trois zones distinctes permettent d'accomplir ces fonctions : une zone centrale protégée réservée aux activités de conservation et de recherche, une zone tampon dans laquelle les activités d'exploitation sont fortement limitées et une zone de transition où les résidents locaux sont autorisés à exploiter les ressources en respectant les principes de la durabilité. (Spalding, 1999)

IV.2.4 Les indicateurs

Il est possible de mettre au point des indicateurs pour résoudre des problèmes complexes comme le calcul de la capacité de charge de l'environnement et du nombre de touristes qui dépasse cette capacité en un lieu donné. Les estimations de la capacité de charge se fondent sur des indicateurs environnementaux, sociaux et de gestion. (McNeely, 1999).

Conclusion général

Le tourisme durable est un concept relativement récent qui est issu principalement du concept de développement durable mais aussi, des préoccupations liées à l'avenir de la planète et de l'environnement qui en constitue une très forte composante (Khodja & Larkeche, 2021).

Il implique la participation active des populations locales et des touristes aux actions de sauvegarde et/ou d'éducation à la sauvegarde de la biodiversité (reboisement, protection de la flore et de la faune, réintroduction d'espèces menacées, etc.).

L'écotourisme paraît en effet être un moyen pour valoriser les atouts naturels, socioculturels et paysagers d'une région donnée. Cette activité économique serait encadrée et compatible avec le développement durable tout en générant des revenus pour une aire protégée et la population locale. (Harif et al. 2008)

Cette étude a pour objet principal de réfléchir sur la notion de tourisme à travers l'environnement et le développement. Elle s'attache à préciser les différentes notions qui y sont liées, à savoir le tourisme de nature, l'écotourisme et le tourisme durable. En Algérie, le concept de l'écotourisme est encore en cours de développement grâce au réseaux d'aires protégées.

Au sein des différentes activités touristiques, l'écotourisme se présente comme une forme de tourisme qui, idéalement, offre une expérience enrichissante au visiteur, tout en aidant à conserver les ressources naturelles et à améliorer la qualité de vie de la communauté d'accueil.

L'équilibre recherché entre Les trois dimensions de l'écotourisme a pour principale contrainte l'effet d'engrenage que crée une demande touristique croissante dont les impacts tendent alors à s'amplifier. Cet équilibre écotouristique doit être vu comme une tension dynamique et évolutive dans le temps, et non comme une condition fixe de développement (Lequin, 2001).

Ainsi, les collectivités locales qui comprendront les avantages et les limites écologiques, économiques et sociales de l'écotourisme pourraient devenir de précieuses

alliées dans la protection et la conservation des ressources et des écosystèmes (Scace et al., 1992), tout en aspirant au développement durable de leur région.

En ce sens, le développement touristique ne devrait être considéré comme réussi qu'à partir du moment où les communautés locales possèdent un certain degré de contrôle et partagent équitablement les bénéfices générés par les activités d'écotourisme (Scheyvens, 1999). Il laisse supposer que les effets positifs du tourisme sur les communautés locales devraient englober les missions de conservation et de développement au niveau local.

De même, un écotourisme durable est celui qui permet de satisfaire les besoins des touristes actuels et des communautés d'accueil tout en préservant et en augmentant le potentiel d'avenir pour les générations futures. En d'autres termes, l'écotourisme durable repose sur le processus d'interaction avec l'environnement et les échanges culturels avec les communautés d'accueil.

C'est en appliquant ce processus que l'écotourisme pourra être utilisé comme un outil de gestion des écosystèmes à part entière (Laurent, 2007).

Bibliographie

Agenda 21. A document adopted by the UN Conference on Environment and development meeting in Rio de Janeiro in June 1992, representing a programme for the 21st century. The conference was held on the Twentieth anniversary of the UN Conference on Human Environment which met in Stockholm in June 1972. Agenda 21 reviewed and developed the achievements of that first conference.

Aubertin, C. et E. Rodary (dir.) (2008). Aires protégées, espaces durables ?, Marseille, IRD, Collection objectifs suds.

Avenir, M. 2019. Écotourisme pour un tourisme responsable.

Benmesssaoud M, 2019- Conclusion prochaine d'un accord visant la promotion de l'écotourisme.

Blamey, R.K. 2001. Principales of Ecotourism. Dans The Encyclopedia of Ecotourism. Oxon, UK, New York, NY : CABI Pub, p. 5-22.

Boo, E. (1990). Ecotourism: The Potentials and Pitfalls, Washington, World Wildlife Fund.

Bond.A, 1995. The Challenges of Sustaining Protected Areas in Resource-Based Economies: The World Bank Experience, CCEA, Conference. In: Conference Proceedings 14th Annual General Meeting of CCEA, Calgary, Alberta, 1998.

Bousta, R. et F. Albertini (dir.) (2004). Le tourisme durable, réalités et perspectives marocaines et internationales, Marrakech, CRCM, Université Cadi Ayyad.

Breton, J-M. (dir.) (2001). L'écotourisme, un nouveau défi pour la Caraïbe ?, Khartala, Paris.

Breton J-M(dire), 2011. Patrimonialisation et enjeux d'un développement touristique durable.

Buckley, R. 2001. Environnemental Impacts. Dans The Encyclopedia of Ecotourism. Oxon, UK, New York, NY : CABI Pub, p.363-378.

Buckley, R.,2003, "Case studies in ecotourism", UK, Wallingford, CA BI Publishing.

Brochard, D., (2011). Le développement durable : Enjeux de définition et de mesurabilité.

Brundtland, H. G., (1989). Notre avenir à tous. Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le Développement. Montréal : Les Editions du Fleuve. [Trad. Française de Our Common future (1987)].

Budowski, G. 1976. « Tourisme and Environmental Conservation : Conflict, Coexistence or Symbiosis ? ». Environmental Conservation, vol. 31, no 1, p. 27-31. DOI: 10.1017/S0376892900017707.

Butler. J. (1992). Ecotourism: it is changing face and evolving Philosophy.

Présenté au IVth World congress on national Parks and protected areas. Caracas.

CCE (Commission de coopération environnementale). 1999a. Le développement de l'écotourisme durable Dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord : Contexte, enjeux et possibilités. Document de Discussion préparé par Dominique Brief, Hector Ceballos Lascuráin, Anne Drost, John Hull, Mark.

Spalding et Carolyn Wild. Montréal.

CCE (Commission de coopération environnementale). 1999b. Compte rendu de l'atelier intitulé Le Dialogue sur l'écotourisme durable dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord, tenu à Playa Del Carmen, Quintana Roo, Mexique, les 27 et 28 mai 1999 (document de travail inédit, version Anglaise seulement). Montréal.

CCE (Commission de coopération environnementale). 2000. Compte rendu de l'atelier intitulé Le Dialogue sur l'écotourisme durable dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord, tenu à Playa Del Carmen, Quintana Roo, Mexique (La promotion de l'écotourisme dans les aires naturelles De l'Amérique du Nord : Les étapes franchies).

Ceballos-Lascurain, H. (1996). Tourism, Ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-based Tourism around the World and Guidelines for Its Development, Gland, IUCN Publication, 230 pp.

Ceballos-Lascurain H , 2001. Integrating Biodiversity into the Tourism Sector: Best Practice Guidelines. 95p

Chaabi, K (2012). ESSAI D'EXPLOITATION DE L'ECOTOURISME DANS La COMMUNE DE CHETAIBI. Univ badji Mokhtar Annaba. Mémoire Magister.

Chaoui MS, 2013- LE TOURISME DURABLE DANS LES AIRES PROTÉGÉES EN ALGÉRIE: Le cas du parc national de Taza. Conference: Colloque International sur : LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE AU PAYS ARABES : Evaluation et Perspectives. Ghardaia, Algeria. 20p.

Costa. P.T., Jr., & McCrae, R.R. (1995). Domains and facets: Hierarchical personality assessment using the revised NEO personality inventory. *Journal of personality assessment*.

Direction général des forêts (DGF), 2007. Politique forestière nationale et stratégie d'aménagement et de développement durable des ressources forestières et aléatoires (document provisoire), Alger, 32p.

Dowling, R.K. (2006). Tourisme et communautés d'accueil : Attitudes des communautés à l'égard des développements écotouristiques dans la région de Gascoyne, en Australie-Occidentale, lu dans Gagnon, C. et Gagnon, S. (dir.) *L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce*, Presse de l'Université du Québec, 2006, p. 109-141

Drumm, A. et Moore, A. (2002). *Ecotourism Development – A Manual Series for Conservation Planners and Managers, Volume I*, The Nature Conservancy 2002, Arlington, Virginie, États-Unis, 103 p.

EPLER Wood, M, *Ecotourism, Principales, Practices and Policies for sustainability*, UNEP, 2002.

FAO. 2006. Le régime juridique de L'autorisation d'usage pour les forêts récréatives ainsi que les conditions et les modalités de son octroi. Vol 67. Page 4.

Fao ; 2012. Rapport National : État actuel des ressources génétiques forestières en Algérie.

Fao. FAFOLEX. 1984. Loi n° 84-12 du 23 juin 1984 portant régime général des forêts.

Fennell, D. A (1999). Ecotourism: an Introduction. London: Routledge.

Fennell, D.A. (2000). Ecotourism: An Introduction, Londres, Routledge.

Ferrat., A. 2004. Article : parcs nationaux. P 2-3.

Gagnon, C. et Gagnon, S. (2006). L'écotourisme entre l'arbre et l'écorce : de la conservation Au développement viable des territoires, Sainte-Foy, Presse de l'Université du Québec, 2006, 414 p.

Haddar, B. (1988). Rôle socio-économique du tourisme, cas de l'Algérie, Alger, OPU-ANAL.

Harabi H ; labiadh I ; Ounalli N. (2014). Vers une nouvelle approche de développement au sud tunisien : l'écotourisme acteurs et perception.

Rachid Harif, François Laurent, Yamna Djellouli. L'écotourisme dans le parc national de Souss Massa - Maroc. *Colloque international « Tourisme, secteur de l'économie de substitution et de développement durable »*, Apr 2008, Alger, Algérie

Harzallah., I. (2019). L'écotourisme forestier : importance et rôle économique des forêts récréatives de la wilaya de M'sila. Univ Mohamed Boudiaf M'sila. Mémoire de master.

Heritier, S. et L. Laslaz (2008). Les parcs nationaux dans le monde. Protection, gestion et développement durable, Paris, Ellipses, collection carrefours les dossiers.

Hetzer, N.D. 1965. « Environment, Tourism, Culture », LINKS (juillet), reparu dans Ecosphere (1970), vol. 1, no 2, p.1-3.

Honey, M. S. 1999. *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise?* Washington, D.C: Island Press, 405 p.

Hvenegaard, G. 1994. "Ecotourism: A Status Report and Conceptual Framework". *Journal of Tourism Studies*, vol. 5, no 2, p.24-35.

Ilies, D.C. et al. (2017). « Tourism and Biodiversity in Natura 2000 Sites. Case Study : Natura 2000 Valea Roşie (Red Valley) Site, Bihor County, Romania », *Études caribéennes*, 37-38, URL : <http://Journals.openedition.org/etudescaribeennes/11262>, DOI :10.4000/etudescaribeennes.11262.

Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire. Articles 1 à 16 de la loi 11-0 fixant la classification et caractéristiques des aires protégées en Algérie.

Khodja NEL., Larkeche S., 2021- Etude des facteurs clés de succès du tourisme durable et de l'écotourisme en Algérie. *Revue Agrégats des Connaissances*. Vol :07/ N°01 Bis/

Laurent D, 2007- *ÉCOTOURISME, UN OUTIL DE GESTION DES ÉCOSYSTÈMES*. Essai présenté au Département de biologie en vue de l'obtention du grade de maître en écologie internationale. Université De Sherbrooke Sherbrooke, Québec, Canada.

Lee D. N.B., Snepenger D. J., 1992 – An Ecotourism Assesment of Tortuguero, Costa Rica. *Annals of Tourism, Annals of Tourism Research*, 19 (2) : 366-371.

Lequin, M. (2001). *Écotourisme et gouvernance participative*, Québec, Presse de l'Université du Québec, Collection « Temps Libre et culture », 234 p.

Lequin M. (2002). « L'écotourisme. Expérience d'une interaction nature-culture », Téoros, 38 :38-42.

Makhlouf. S. (2020). Gouvernance des territoires côtière et Aires protégées en Algérie : Du la conservation a le développement durable intégré. Univ de jijel.

McNeely, Jeffery A. 1999. Tourism and Biodiversity : Making the Natural Partnership Effective. Communication présentée à l'atelier intitulé Le dialogue sur l'écotourisme durable dans les régions Naturelles de l'Amérique du Nord, tenu à Playa del Carmen, Quintana R(M), Mexique, les 27 et 28 mai 1999.

Messali S., Chakour S C. (2021). Gouvernance de l'environnement littorale et aires protégées en Algérie : quels instruments pour quels objectifs. Univ zian achour. Djelfa. Vol 35(2).

Mezali M., , (2003) “ Rapport sur le secteur forestier en Algérie, “ 3^{ème} Session du forum des Nations Unis sur les forêts, 9 p.

Nadeau, R. (1999). « Tourisme et environnement », dans N. Cazalais, R. Nadeau et G. Beaudet (dir), L'espace touristique, Sainte-Foy, PUQ, chap. 2 : 61-131.

Norris R., 1992 – It's Green, It's Trendy: Can ecotourism save natural areas? National Parks 66 (1-2) : 30-34.

OMT, 2002. Développement durable du tourisme : guide à l'intention des autorités locales.

OMT, (2004). Le Tourisme Source d'Enrichissement, Campagne mondiale de communication en faveur du tourisme, UNWTO Publications.

<http://www.unwto.org/francais/newsroom/campaign/menu.htm>. Consulté le 23 octobre 2006.

ORAMS M.B. (1995) Towards a more desirable form of ecotourism, *Tourism Management*, vol 16, n°1.

Orams, M.B. 2001. Types of Ecotourism. Dans *The Encyclopedia of Ecotourism*. Oxon, UK, New York, NY : CABI Pub, p. 23-36.

Organisation mondiale du tourisme (OMT) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). 2002. « Sommet Mondial de l'Écotourisme : rapport final ». Madrid, Spain : World Tourism Organization, 150 p.

PETER., J 1995- L'écotourisme à Madagascar : Nouvelle pratique en vue de nouvelle destination. *Nature et faune* 11(1).

Rachid Harif, François Laurent, Yamna Djellouli. L'écotourisme dans le parc national de Souss Massa – Maroc. Colloque international « Tourisme, secteur de l'économie de substitution et de développement durable », Apr 2008, Alger, Algérie.

Rapport international.,1997 : élaboré de la stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. P-17

Roche Ltée, Québec, 1996. Évaluation des retombées économiques associées aux parcs québécois, *National Geographic*, 1997. Our national forest, numéro de mars, p. 66.

Romeril, M. 1985. « Tourism and the Environment – Towards a Symbiotic Relationship ». *International Journal of Environmental Studies*, vol. 25, p. 215-218.

Saigh Bousta, R. et F. Albertini (dir.) (2004). Le tourisme durable, réalités et perspectives marocaines et Internationales, Marrakech, CRCM, Université Cadi Ayyad.

Sarrasin, B, O. Dehoorne et D. Augier (2016), « Tourisme et ressources naturelles, prendre la Mesure du défi », Études caribéennes, 33-34. URL : <http://journals.openedition.org/Etudescaribeennes/9489>.

Sarrasin, Bruno (2002, automne). Tourisme et conservation à Madagascar. Quel rôle pour L'écotourisme ? Téoros, 21 (3), 60-67

Scace, R.C., Grifone, E. et Usher, R. (1992). Ecotourism in Canada. Canadian Environmental Advisory Council, Minister of Supply and Services Canada, 42 p.

Scheyvens, R. (1999). Ecotourism and the Empowerment of Local Communities, Tourism Management, Vol. 20, n°2, p. 245-249.

Sekkoum, S., Maachou M. 2018. Le parc national de Tlemcen (Algérie) : un potentiel touristique sous-exploité. Études caribéennes [En ligne] : <http://journals.openedition.org/etudescaribeennes/12450>.

Sekkoum, S , 2017 . À partir des données de la direction générales des forets

Le parc national de Tlemcen (Algérie) : un potentiel touristique sous-exploité. Études caribéennes

Société Internationale d'écotourisme, disponible sur< <https://ecotourism.org/> >

Spalding, Mark J. 1999. Land Use Planning and Zoning. Communication présentée à l'atelier intitulé Le Dialogue sur l'écotourisme durable dans les régions naturelles de l'Amérique du Nord, tenu à Playa Del Carmen, Quintana R(M), Mexique, les 27 et 28 mai 1999.

Taleb A ; Bendiab Z (2015). L'écotourisme comme domaine d'application de la traduction. Univ Abou bekr blkaid Tlemcen. Mémoire Master.

TARDIF J., 2003 Ecotourisme et développement durable Vertigo_ la revue en sciences de l'environnement. Univ Québec a Montréal 4(1). 21p.

Tranquard, M. et C. Gagnon (2012), Opérationnalisation des Projets écotouristiques : quels critères pour favoriser la Durabilité environnementale ? », Téoros, 31, 2, p. 72-83.

Valayer, D. et I Bourboulon (2002). Dossier Politis du 16 mai 2002, association traverses.

Wallace G. N., 1992 – Real ecotourism: assisting Protected Area managers and getting benefits to local people. Paper given at the IV World Congress on National Parks and Protected Areas. Caracas, Venezuela.

Wallace G.N., 1998 – Toward a principled evaluation of ecotourism ventures. Colorado State University, Denver.

Weaver, D. B. 1998. Ecotourism in the Les Developed World. New York: CAB International, 258p.

Weaver.D.B.(2001a). Ecotourism. Jhon wiley and sons Australia: Queensland.

Weaver.D.B.(2001b). Ecotourism in the context of other tourism types. Dans The Encyclopedia of ecotourism par D.B. Weaver, p 73-84. Wallingford, UK : Edition CABI.

WEBER W., 1998 – Conservation des primates et écotourisme en Afrique. Wildlife Conservation Society, Bronx.

Webmaster. 2019. les objectifs fondamentaux de développements durable.

Wight.P.A. (1993). « Ecotourism : Ethies or eco-sell » journal of travel research

Vol.31. N°3, p3-9.

Worrou N O. sinsin B. 2007. L'écotourisme en zone forestière Cas de la forêt classée de la Lama (Bénin).

Ziffer, K.A. (1989). Ecotourism: The Uneasy Alliance, Conservation International, the Ecotourism Society, Working Paper n° 1, 58 p.

Ziri S, 2021. Les Aires protégées, cours de Master. Université Hassiba benbouali-Chlef. P 2-3.